

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Nous avons pour ambition d'atteindre l'objectif « zéro blessure » : la santé et la sécurité de nos employés, fournisseurs, sous-traitants et partenaires sont au cœur de nos préoccupations. C'est pourquoi nous sommes déterminés à instaurer et promouvoir une solide culture de sécurité à chaque niveau du Groupe.

La garantie d'un environnement de travail sain et sécurisé est un droit humain fondamental reconnu dans la législation nationale et internationale, notamment dans les conventions des Nations Unies et de l'Organisation Internationale du Travail. Trafigura s'engage à respecter l'ensemble de ces lois dans le cadre de son activité.

1. Nous nous engageons à offrir un milieu de travail sain et sécurisé à tous nos employés, nos sous-traitants et nos visiteurs.
2. Nous nous engageons à identifier les dangers, risques et comportements imprudents et, dans le cas où ils ne pourraient être supprimés, à les limiter.
3. Nous nous engageons à mettre en œuvre des systèmes adéquats de protection de la santé et de la sécurité remplissant les fonctions suivantes:
 - a. Identifier, évaluer et réduire au maximum les risques liés à notre travail et à nos activités;
 - b. Exiger que les accidents, incidents, maladies professionnelles et presqu'accidents soient signalés et fassent l'objet d'une enquête, consigner ces événements en identifiant leurs causes racines et facteurs contributifs, prendre les mesures correctives nécessaires pour éviter qu'ils ne se reproduisent;
 - c. Permettre à la direction de communiquer les résultats de la gestion de la santé et de la sécurité;
 - d. Exiger que la planification, la conception et la mise en œuvre de toutes les installations et activités tiennent clairement compte des normes et procédures environnementales;
 - e. Permettre à tous les employés de cesser leur activité en cas de risque ou de danger inacceptable;
 - f. Fournir gratuitement à nos employés et à nos visiteurs les équipements de protection individuelle (EPI) adéquats et veiller à ce qu'ils sachent les utiliser;
 - g. Mettre à disposition de nos employés de l'eau potable, des installations sanitaires et du matériel de premiers secours lorsque cela est possible;
 - h. Prévoir les mesures nécessaires pour prévenir et répondre efficacement aux situations de crise et d'urgence ainsi qu'aux accidents;
 - i. Dresser un bilan des avancées, évaluer régulièrement les résultats obtenus et prendre les mesures qui s'imposent;
 - j. Veiller à ce que le personnel dispose des compétences et des ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces principes.

SOYEZ PRUDENT

PENSEZ À VOTRE SANTÉ

PRENEZ SOIN DE VOUS ET DES AUTRES

SOYEZ VIGILANT

PENSEZ À LA SÉCURITÉ

NOS EMPLOYÉS ET NOS PARTENAIRES MÉRITENT LES MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL


TRAFIGURA